

(noit) II (nort)

Le Ministre des Affaires étrangères du Venezuela à l'Ambassadeur
extraordinaire et plénipotentiaire du Canada au Venezuela

ÉTATS-UNIS DU VENEZUELA
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIVISION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

N° 04760-E

Section économique

CARACAS, le 11 octobre 1954

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note n° 22 de Votre Excellence, en date du 17 septembre 1954, par laquelle vous avez l'obligeance de proposer à mon Gouvernement, par mon intermédiaire, le renouvellement pour un an de plus du *modus vivendi* conclu à Caracas le 11 octobre 1950* et qui règle depuis lors les relations commerciales entre le Venezuela et le Canada.

J'ai le plaisir de faire connaître à Votre Excellence que mon Gouvernement m'autorise à agréer cette proposition de renouvellement.

Conformément à la suggestion de Votre Excellence, votre Note et la présente réponse constitueront un accord entre les deux Gouvernements pour renouveler les dispositions du *modus vivendi* susmentionné depuis la date de son expiration jusqu'au 11 octobre 1955.

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

A. OTÁÑEZ.

A Son Excellence

Monsieur Henry Gordon Norman
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire du Canada
Caracas

29 854 m

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091585 1